

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS211

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 12 TER

A l'alinéa 2, substituer à la référence :

« L. 351-1-2 »,

la référence :

« L. 351-1-3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel